

Séance du 30 juillet 2015

L'An deux mille quinze, le trente du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le vingt-quatre dudit mois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire.

Présents : MM. Alain **MORÈVE**, André **PEROIS**, Abel **DE NEVE**, Thierry **MARCHOUX**, Sébastien **MARCHAND**, Ludovic **MORESVE**, René **HAMON**, Pascal **BOISBOURDIN**, Mmes Nicole **BRUNEAU**, Mélanie **PULVERIN**.

Absents Excusés : MM. Jérôme **ROUCHE**.

Madame Mélanie PULVERIN a été élue secrétaire de séance.

Lecture du compte rendu de la séance du 9 juillet 2015 approuvé.

2015-029 - Pose de deux passerelles et aménagement des abords de l'église / Choix de l'entreprise

Dans le cadre d'une procédure adaptée selon l'article 28 du C.M.P., un appel à concurrence a été fait pour réaliser les travaux suivants : Pose de deux passerelles et l'aménagement des abords de l'église.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 17 juillet 2015 pour procéder à l'ouverture des plis,

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 24 juillet 2015 pour procéder à l'analyse des offres,

La Commission d'Appel d'Offres rappelle que cinq entreprises ont déposé une offre et propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de l'entreprise VERNAT qui est la mieux disante.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des avis rendu par la Commission d'Appel d'Offres,

- **DECIDE** de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et retient :

L'entreprise VERNAT de Loches (37) pour un montant de 98 681.06 € HT soit 118 417.27 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à ce marché.

2015-030 - Pose de 2 passerelles et aménagement des abords de l'église / Mission SPS

Dans le cadre des travaux de pose de 2 passerelles et d'aménagement des abords de l'église, la commune, maître d'ouvrage doit faire appel à un coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé) pour orchestrer sous l'angle de la sécurité les activités simultanées ou successives des entreprises sur le chantier.

Il est nécessaire de recourir à un coordonnateur SPS pour une mission de niveau III. Dans le cadre de l'appel d'offres, les entreprises ont été consultées, une entreprise a fait une proposition de prix.

Nom	Commune	Nombre d'heures	Montant HT
MAHOUDEAU	TOURS	15	800.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Retient** la proposition présentée par le cabinet MAHOUDEAU pour la mission de coordination de la sécurité et de la protection de la santé pour un montant de 800,00 € hors taxes, soit 960.00 € TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat

2015-031 - DM N° 1

Vu la délibération n° 2015-024 validant le projet de dossier de consultation des entreprises pour réaliser un diagnostic de maîtrise d'œuvre sur le bâtiment de l'église,
Il convient de d'ouvrir des crédits,

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la décision modificative suivante :

Sens	imputation	programme	Libellé	Montant	R/O
D	020		Dépenses imprévues	-10 000,00 €	R
D	2031	00131	Frais d'étude	+10 000,00 €	R

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **décide** d'effectuer les virements de crédits présentés par Monsieur le Maire.